

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 10

Artikel: Politique de sécurité et défense militaire : une nouvelle orientation indispensable. 2e partie
Autor: Carrel, Laurent François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

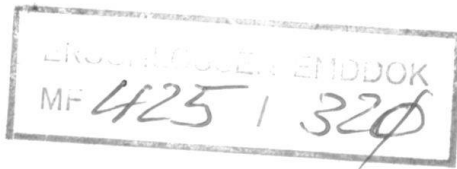
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Politique de sécurité et défense militaire: une nouvelle orientation indispensable. 2

Par Laurent François Carrel¹

3. Vers un nouvel ordre de sécurité européen

3.1. Une phase de transition qui pose des exigences

Après la fin de la guerre froide, nous sommes persuadés que nous vivons dans une phase de transition vers un nouvel ordre de sécurité. Cette phase est caractérisée, d'une part par la chance unique qu'elle offre de créer un ordre de sécurité européen, d'autre part par l'insécurité et les risques qu'elle comporte en raison de son instabilité.

Aujourd'hui, nous parlons plus volontiers de «risques» que de «menaces». Ils ne résultent pas d'agressions délibérées, mais sont la conséquence d'instabilités, de problèmes économiques, sociaux, de conflits ethniques et territoriaux, de différends et de conflits armés locaux dont se mêlent souvent les Etats voisins.

S'il n'est pas possible de neutraliser ces instabilités, il peut en résulter en fin de compte des menaces difficiles à évaluer quant à leurs conséquences ultimes. A l'heure actuelle, seule la

spéculation est possible dans ce domaine.

Dans le scénario 2, «Rechute dans une situation de confrontation et apparition de nouvelles menaces», le *Rapport 90* développe de telles situations. Il montre un large éventail d'évolutions négatives possibles et esquisse plusieurs variantes dans des scénarios de base. L'éventail comprend la rechute politique, la crise qui met en péril la sécurité, l'usage de la force militaire, les formes intermédiaires de violence telles que le terrorisme, le chantage, l'usage indirect de la violence par un Etat ou des organisations criminelles, des menaces non militaires de tous genres.

3.2 Risques actuels, dangers futurs

En d'autres termes, nous pouvons, dans la période transitoire actuelle caractérisée par l'incertitude, déterminer diverses voies qui conduisent vers l'avenir. L'action responsable, en matière de politique de sécurité, doit être fondée sur l'appréciation des risques et périls de demain, non sur la situation d'aujourd'hui. Il est exclu, à l'heure actuelle,

de formuler une appréciation sûre en matière de développement de la menace à moyen et long terme.

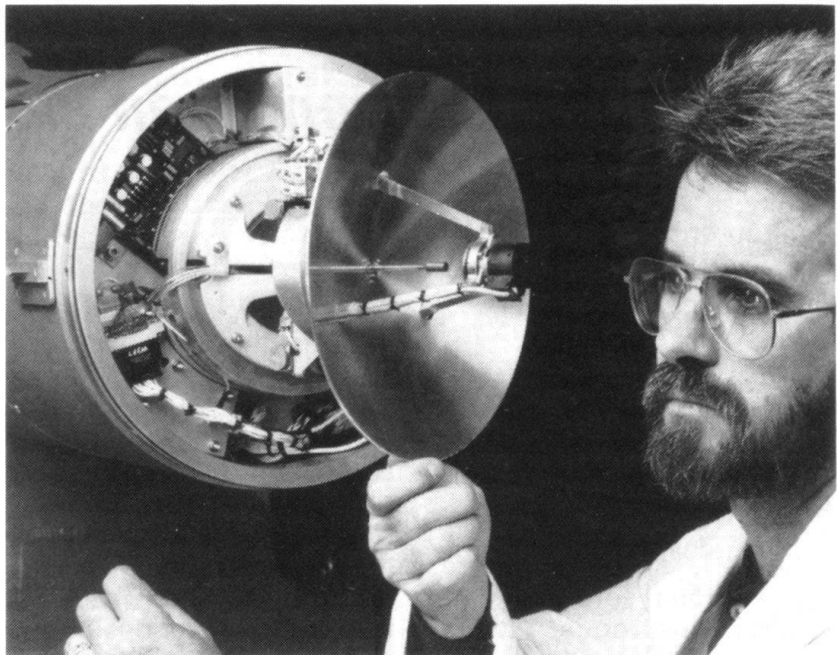
L'évolution de la politique de sécurité et de la stratégie est caractérisée par son accélération, sa dynamique propre, l'interdépendance de ses éléments et son imprévisibilité. Le monde multipolaire des Etats et de leurs systèmes politiques est de nature dynamique; il ne saurait rester statique, vu les innombrables sollicitations auxquelles il est soumis. Or, les relations dynamiques entre Etats sont génératrices de conflits, qu'il s'agit de désamorcer pacifiquement grâce à l'effet stabilisateur de l'autorité soutenue par la force militaire.

Même dans une Europe pacifique, des démocraties peuvent faillir; des développements économiques, démographiques, sociaux, religieux ou idéologiques peuvent provoquer l'effondrement de la démocratie et conduire à des appels en faveur d'une «main forte» qui rétablira l'ordre et la tranquillité. Or, une gestion efficace de la crise au moyen de forces armées permettra de désamorcer le risque qu'un pays essaie de

¹Docteur en droit, avocat et responsable du domaine «stratégie» à l'état-major de l'instruction opérative. Première partie, voir RMS, septembre 1992.

résoudre ses problèmes intérieurs en faisant usage de la force vers l'extérieur. Les nouveaux périls sont, non seulement de nature et d'origine très diverses, mais il est encore difficile de les prévoir et d'en faire une appréciation. L'incertitude fera partie intégrante de cette dernière. Il en résulte que les forces armées constituent vraiment une assurance nationale des conditions d'existence et qu'elles offrent une protection à l'égard de développements incertains et imprévisibles.

La contradiction entre l'évolution rapide des périls, d'une part, et le temps qu'il faut pour prendre des mesures adéquates, d'autre part, exige que les efforts en faveur de la défense soient constants. En effet, ceux-ci ne peuvent suivre la succession en dent de scie des périodes de tension et de détente. Le maintien d'une capacité de défense armée suffisante est une tâche permanente. Les décisions en matière de planification, l'attribution des ressources pour la recherche et le développement, l'équipement et l'armement de forces armées sont des processus qui durent entre dix et trente années. La décision, par exemple, d'acquiescer un nouvel avion de combat est un investissement à long terme. Il est en effet impossible de faire des pronostics sûrs en matière de sécurité pour l'année 1998, date de la mise en service de cet appareil chez nous, le cas échéant.



Des ingénieurs en armement, au chômage dans la Communauté des Etats indépendants, peuvent offrir leurs services à des gouvernements peu «recommandables». (Photo Hughes Aircraft Company)

En 1991, nous avons déjà pris le chemin de la détente en matière de sécurité, lorsque la guerre du Golfe nous a rappelé brutalement que la sécurité de l'Europe s'inscrit dans un contexte. Des situations hautement explosives, de natures politique, économique, ethnique, religieuse et écologique s'amoncellent aux limites mêmes de notre continent, dans des régions de crises traditionnelles. En outre, ces régions possèdent de plus en plus des savoir-faire et des technologies dans les domaines de la chimie, de la biologie, des missiles et des armes de destruction de masse. Il est difficile de prédire comment des conflits de ce genre pourraient déborder sur la Suisse, mais la possibilité existe. Il conviendrait en tout cas d'exiger de

l'armée qu'elle maintienne en état de préparation un potentiel défensif plus souple et polyvalent qui tienne compte également de menaces nouvelles directes et indirectes.

Il est vrai que des attaques conventionnelles contre la Suisse sont peu probables à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible. Il faut cependant élargir le domaine considéré: des risques courus par l'Europe pourraient entraîner des exigences européennes à l'égard de la Suisse, comme celle d'assurer des transversales importantes, y compris l'espace aérien.

Les conflits futurs ne ressembleront pas forcément au modèle de la guerre du Golfe. Ils auront un caractère spécifique, «sui gene-

ris». C'est ce qui rend extraordinairement difficile la préparation et la planification et exige souplesse et faculté d'adaptation des forces armées futures.

Les nouveaux périls qui s'annoncent sous forme de missiles et d'armes à longue portée, provenant aussi de territoires extra-européens, exigent des solutions multinationales. L'exploration par satellites, la préalerte, l'attribution des buts, l'interception et la destruction de telles armes exigent la collaboration avec d'autres Etats. Des conventions de collaboration en matière de défense antimissile ne sont pas exclues à l'avenir, même avec des Etats non membres de l'alliance.

4. Les tâches futures de notre armée

Nous obtiendrons assez rapidement un consensus visant à admettre que, dans le cas le plus défavorable de l'usage de la force contre la Suisse, une armée reste indispensable, même si certains milieux opèrent avec des arguments tels que l'impossibilité de défendre des sociétés hautement civilisées.

4.1. Protection face aux menaces

Cependant, la justification de l'armée, se fondant sur des menaces ou des scénarios de menaces, donc une légitimation négative, n'est pas suffisante. En effet,

dans la phase de transition et d'incertitude qui précède un nouvel ordre de sécurité en Europe, les forces armées ont un rôle nouveau à jouer dans un contexte européen mouvant: elles ont une mission plus importante à accomplir en relation avec une politique globale de sécurité et de paix.

Cette manière de voir les choses nous permet de poser la question de savoir quelle sera la contribution des forces armées au cours de la phase de transition, pour que l'évolution en Europe mène à la compréhension et à la coopération, et comment une armée peut appuyer cette évolution positive que nous saluons tous. Il est important, dans ce contexte, que nous ne nous bornions pas à légitimer l'existence de l'armée par la possibilité d'un échec de tous les efforts entrepris en faveur de la paix et de rechute dans une situation de confrontation.

4.2. La contribution positive des forces armées dans la phase de transition

L'analyse du facteur «temps» nous permet de conclure que la phase de transition avant la réalisation complète d'un ordre stable et pacifique en Europe peut être d'une durée assez longue.

Si nous considérons qu'un nouvel ordre de sécurité en Europe doit pouvoir s'appuyer sur des partenaires démocratiques dont la stabilité est aussi avérée

à l'intérieur qu'à l'extérieur, nous nous rendons compte que le but visé est peut-être encore loin. C'est notamment le cas, puisque les Etats qui ont pris la succession de l'Union soviétique devront être inclus dans cet ordre. Pendant cette période de transition, les forces armées ne sont pas seulement une «assurance nationale» contre la rechute dans la confrontation et contre de nouveaux dangers et de nouvelles menaces. Elles contribuent directement à la stabilité de manière très positive. En effet, nous ne devrions pas fonder les efforts de modernisation de notre défense nationale sur des scénarios spéculatifs de menace, mais sur la conviction que des armées bien équipées, à la capacité de défense bien définie, constituent des contrepoids nécessaires pour lutter contre l'instabilité. Elles empêchent que des risques n'évoluent pour devenir des menaces.

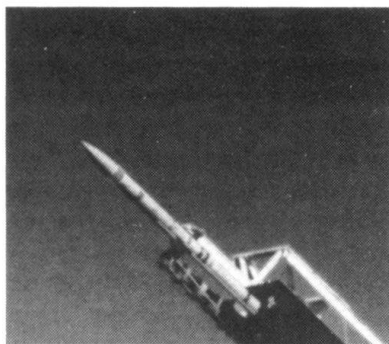
Des forces armées efficaces, modernes, polyvalentes et souples ont une fonction multiple en matière de réduction et de limitation des périls et de maîtrise précoce des risques. En effet, bien avant qu'une agression ou une menace ne soit prévenue par la disponibilité et la préparation, les forces armées jouent un rôle important comme facteur de stabilisation.

Pendant la transition vers des structures de sécurité globales ou, du moins, vers des conventions coopératives de sécurité, une contri-

bution solidaire sera exigée de chaque partenaire. Si nous restons en dehors de toute alliance, nous serons appelés à fournir un effort autonome encore plus élevé.

Même si nous sommes partisans d'une réduction progressive des forces armées, en vue de leur attribuer des fonctions purement défensives, nous devons être conscients qu'une armée réduite, mal équipée et mal instruite, n'est guère un élément de promotion de la stabilité et de la paix. Un contrôle effectif des armements, des mesures de confiance et de sécurité, un système exhaustif de vérification devront renforcer la confiance en la pérennité du revirement.

Même si les fonctions de sûreté et de protection des armées modernes prennent de plus en plus d'importance, il ne faut pas perdre de vue que celles-ci ne seront utilisables qu'à la condition de conserver la faculté de mener un combat interarmes efficace. Des mises en place préventives de l'armée dans le cadre de notre contribution à la stabilité européenne, des concentrations de troupes dans des secteurs frontière proches de troubles à l'étranger ou simplement une présence accentuée lors de situations de crise ne peuvent être efficaces que si notre armée possède un armement et une capacité combative vraiment réels.



4.3. La stabilité dans le contexte de la nouvelle Europe

Dans le nouveau contexte européen de sécurité, la notion de stabilité a pris une toute nouvelle signification par rapport à l'époque où deux blocs plus ou moins hostiles se faisaient face. Elle est devenue plus complexe et plus évolutive. Au cours de la guerre froide, on pouvait représenter assez simplement sur une carte les zones de sécurité ou d'insécurité en Europe au moyen de trois couleurs, une pour les membres de l'OTAN, une pour ceux du PAVA et une pour les neutres ou non-alignés. Actuellement, on voit diverses zones de sécurité très hétérogènes qui possèdent de nombreuses interdépendances.

La phase de transition est caractérisée par des développements au caractère paradoxal. Ainsi, par exemple, le danger d'utilisation délibérée de la force nucléaire par une grande puissance a disparu, mais jamais le risque d'abus de la force nucléaire n'a été aussi grand en raison de la désin-

tégration de l'ancienne Union soviétique. L'instabilité due à cette évolution paradoxale et le déséquilibre hétérogène des forces engendrent des risques actuels et des dangers futurs. Dès lors, toute contribution à la stabilité et à la sécurité doit tenir compte de la fragilité de cette situation.

Il est intéressant de savoir comment l'alliance défensive occidentale contribue à la stabilité, dans ce contexte mouvant, avec ses forces armées. Le *Nouveau concept stratégique* de l'Alliance atlantique le précise. Les forces armées sont «garantes de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat»; elles assurent «la solution pacifique de différends». Vouloir «la solution pacifique des disputes repose sur la faculté de pouvoir résister à toute pression, dans une Europe où aucun Etat ne serait en mesure d'intimider une autre nation ou de la soumettre à une contrainte ou encore d'acquiescer la suprématie par la menace ou la violence». Les forces armées sont le fondement et la garantie d'une situation stable et sûre, elles «soutiennent de ce fait directement le processus de paix et de démocratisation en Europe». Cette optique correspond dans une large mesure à celle qui prévaut en Europe de l'Est et du centre; elle a son répondeur dans des proclamations concernant la sécurité de la Communauté des Etats indépendants.

4.4. Les conséquences pour la Suisse

Le nouveau plan directeur est axé en premier lieu sur une politique de sécurité et une défense nationale indépendantes. La conception d'engagement et les structures de l'armée 95 doivent cependant permettre de choisir ultérieurement parmi diverses options. Celles-ci vont d'une collaboration plus étroite en matière de politique de sécurité, voire de défense, au maintien d'une défense totalement autonome.

La forme que prendra ultérieurement, dans un nouveau système européen de sécurité, la contribution de la Suisse reste ouverte. Celle-ci pourrait par exemple impliquer un renoncement à la neutralité et une participation à des forces armées intégrées d'une Europe unifiée ou une adhésion à un système d'alliance.

De toute manière, la sécurité de la Suisse dépendra dans une plus large mesure de celle de l'Europe. L'armée suisse doit être utile à l'Europe dès aujourd'hui, mais des décisions futures en matière de politique européenne et de politique de neutralité exigeront d'elle une véritable «eurocompatibilité».

A court ou à moyen terme, la question de la sécurité par une intégration militaire à un système global ne se posera pas pour la Suisse. Ce sera tout au plus la recherche de la sécurité par une coopération militaire plus poussée qui sera en

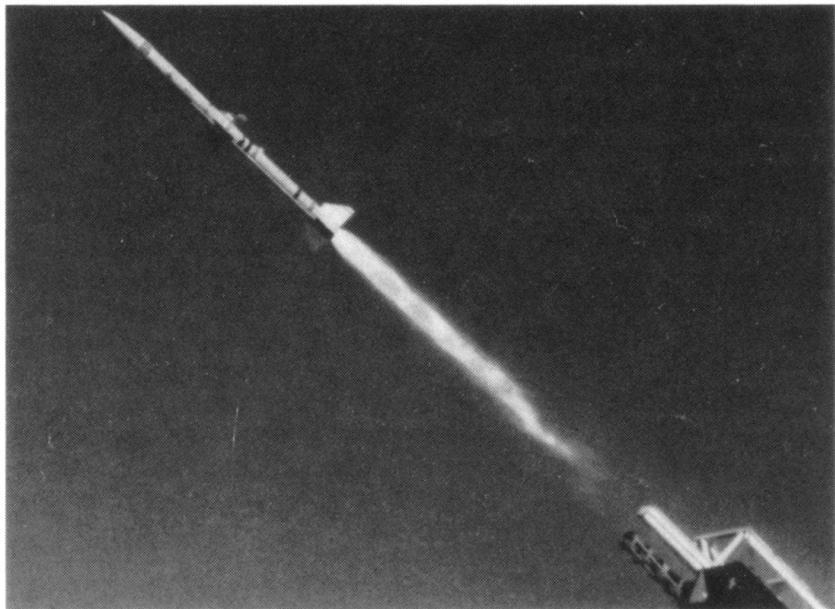
discussion. Une collaboration ultérieure dans le cadre d'un système européen de sécurité, notamment dans le domaine de la défense aérienne, ne s'oppose pas à la recherche, dès maintenant, d'une certaine solidarité en matière de politique de sécurité, bien au contraire.

Les conclusions concrètes que la Suisse peut tirer de cette situation sont

étrangères peut remplir cette tâche de manière crédible.

Si nous voulons rester attachés à la neutralité et à la liberté d'alliance, il faut en payer le prix. Il consiste à fournir un effort autonome important et croissant.

Même tributaire du destin commun de l'Europe et intégrée à des politiques extérieures et de sécurité



Des vecteurs d'armes chimiques ou nucléaires tirés du Moyen-Orient ou de l'Afrique du Nord ont une portée suffisante pour atteindre l'Europe, donc la Suisse. (Photo Hughes Aircraft Company)

qu'elle doit être prête, dans cette phase de transition, à utiliser son armée comme moyen de politique extérieure en vue de remplir sa mission de neutralité dans le sens du droit international. Elle doit cependant s'adapter à l'évolution du contexte européen et donner progressivement une nouvelle orientation à cette politique. Seule une armée dont l'équipement est comparable à celui des armées

communes, notre armée restera l'expression de notre originalité et de notre volonté d'indépendance. Dans un système de sécurité collectif, certains éléments conserveront leur caractère d'assurance à l'égard des conditions d'existence et pourront donner le poids nécessaire aux intérêts spécifiques de l'Etat.

L. F. C.